



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

Montreuil, le 10 mars 2011

Ministère de l'écologie, du développement durable,  
des transports et du logement  
Direction Générale des Infrastructures des  
Transports et de la Mer  
**Monsieur BURSAUX – Directeur général**  
Grande Arche, Paroi Sud  
92055 Paris-La-Défense Cedex

### **Objet : Sûreté et sécurité portuaire.**

Monsieur le Directeur général,

La dernière audience, concernant les Officiers de port, présidée par la Direction des Ressources Humaines et la Direction Générale des Infrastructures des Transports et de la Mer, n'a pas totalement répondu à toutes nos questions, particulièrement pour la partie DGITM.

Nous demandons la prise en compte du Décret du 26 mai 2010 relatif aux directives applicables aux Services de Trafic Maritime, dans le même temps nous demandons la mise en place de tous les arrêtés concernant les Zones Maritimes et Fluviales de Régulation dont les STM régulent.

### **Tous les GPM et ports décentralisés à fort trafic devraient être armés d'un STM Portuaire :**

La sécurité des ports et de ses accès, la gestion efficace du trafic, la protection de l'environnement et la permanence de l'Autorité Portuaire en seront grandement renforcés.

Les Officiers de port, opérateurs légitimes, attendent la mise en place des modules de formation qui permettront d'exploiter les STM conformément à la législation nationale et internationale.

### **La sûreté et sécurité répondent de l'intérêt général pour la bonne organisation et le bon fonctionnement portuaires.**

Les Officiers de ports, détenteurs de pouvoir régaliens de l'Etat et, par substitution, représentants de l'autorité portuaire, assument des responsabilités qui exigent un professionnalisme et des interventions efficaces.

Faute de moyens professionnels dévolus à l'exécution des missions de prévention et des missions d'intervention à la hauteur des risques, c'est la protection des installations et des personnes qui est affaiblie.

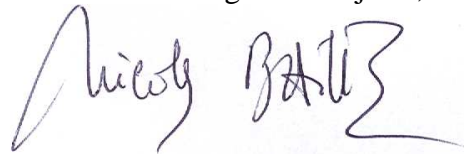
Les Officiers de port détenteurs de la police portuaire du plan d'eau exigent des personnels et moyens spécifiques à cette mission tels que les Vedettes de Sûreté Maritime et Portuaire des Pelotons de Sûreté Maritime et Portuaire.

**La CGT revendique la mise en place de ces moyens pour tous les GPM et pour des ports décentralisés ciblés.**

Enfin, concernant l'étude sur la pénibilité des agents des services de la DGITM, la CGT déplore que les agents de l'Etat, en détachement dans les GPM notamment dans les capitaineries, ne soient pas intégrés dans le diagnostic prévu. Nous demandons une extension du cahier des charges de cette étude aux GPM financée dans le cadre d'un fonds concours ou la prise en charge directement par les GPM dans le cadre de leur politique de prévention.

Je vous pris de croire, Monsieur le Directeur général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Secrétaire général adjoint,



Nicolas BAILLE

Copie :

- Mme Eyssartier – Directrice des ressources humaines.